



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 43327

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères sur un accord passé entre la France et les États-unis. Selon un quotidien allemand, la France n'ignorait pas le programme Prism mené par la NSA. Elle en était même partenaire dans le cadre d'un accord secret baptisé « Lustre », qui prévoyait une collaboration entre le renseignement français et les cinq pays anglophones alliés dans le domaine de la surveillance (États-unis, Grande-Bretagne, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande). Il s'agirait de fournir des informations concernant des citoyens français à la NSA, en totale contradiction avec les textes de loi qui régissent la protection de la vie privée. L'accord aurait notamment permis à la France de transmettre 70,3 millions de données téléphoniques collectées en France à la NSA. Il lui demande si cet accord existe, sous quelle forme, impliquant quelles sociétés. Il lui demande si celui-ci n'entre pas en contradiction avec l'article 1er de la loi informatique et libertés, l'article 226-1 du code pénal et l'article 12I de la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43327

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12193

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)